

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 3 février 2014



Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 3 février 2014, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Monsieur PATFOORT Laurent absent excusé a été représenté par Monsieur BRONGNIART Bruno. Monsieur BUTTAYE Jean Jérôme, absent excusé, a été représenté par Madame FOREST Dominique.

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.
Jean Michel VANPOUILLE et Philippe BOLLENGIER arrivent à 19h05.

URBANISME : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU

L'enquête publique a pris fin le 13 décembre 2013. Monsieur le Maire fait lecture de l'avis émis par le commissaire enquêteur dans son rapport. L'avis est favorable : le projet contribue au maintien de l'attractivité de la commune en matière de l'offre de commerces, de services et d'équipements en assurant un développement raisonnable de sa population et le renouvellement des générations. Il permet la réalisation d'une opération d'urbanisation d'ensemble cohérente répondant aux critères bioclimatiques. Ce projet conforte sinon développe les ressources financières de la commune pour répondre à ses besoins sans faire nécessairement appel à l'emprunt et/ou à l'accroissement de la fiscalité locale. Il donne l'occasion d'actualiser le recensement du bâti pouvant changer de destination au sein de la zone agricole, de rectifier l'emprise d'un emplacement réservé, et d'actualiser le règlement du PLU.

Dernière étape de la procédure, le conseil doit délibérer pour approuver ou non les modifications et les ajustements mentionnés dans l'enquête publique.

Une fois la délibération prise, elle sera transmise à la préfecture et à la sous préfecture. Une annonce sera publiée dans la presse et un mois plus tard la modification sera acquise.

A l'unanimité, la modification du PLU est approuvée.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de sa rencontre avec les services de l'agence d'urbanisme qui s'est déroulée le 31 janvier 2014. Cette réunion de travail avait pour objet de rédiger une note de présentation, base de la future modification (actée lors du conseil du 16 décembre 2013). L'objet de la procédure consiste en l'extension de la zone 1 NAb de l'entrée sud du village, l'adaptation réglementaire de l'article 7 de la zone 1 NAb, ainsi que celle de l'article 13 de la zone 2NAb, et l'inscription d'un espace boisé à créer en limite sud de la zone 2NAb.

Monsieur Vandaele rappelle aux membres du conseil l'importance de la préservation de la bande de 5 m le long du fossé.

Une fois cette note de présentation validée, les personnes publiques associées vont être consultées. Parallèlement, Monsieur le Maire se rendra en sous préfecture afin de défendre le dossier de permis de construire de l'entreprise concernée et demander aux services de l'Etat une application anticipée.

SIECF : CHOIX DU MODE DE RECOUVREMENT DE LA COTISATION COMMUNALE

La cotisation communale 2014 est maintenue à 3,06 € par habitant.

Cette cotisation peut être recouvrée par deux moyens :

- Elle est budgétisée : inscrite à la section de fonctionnement

- Elle est fiscalisée

Chaque commune membre doit faire ce choix annuellement. A l'unanimité, le conseil municipal renouvelle le recouvrement par fiscalisation.

SIDEN SIAN : RETRAIT D'UNE COMMUNE ET ADHESION DES DEUX COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION

L'avis du conseil municipal est demandé

*pour le retrait de la commune de Neuville- Saint-Vaast pour la compétence eaux pluviales

*pour l'adhésion de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération du Douaisis, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Douai (à l'exception de Brébières), du Sivom de Douai nord ouest et du syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain pour la compétence « eau potable et industrielle » sur le territoire de 27 communes et les compétences « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « eaux pluviales » sur le territoire de 9 communes.

* pour l'adhésion de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Maubeuge-val de Sambre, de la communauté de communes nord Maubeuge, de la communauté de communes Sambre avesnois, de la communauté frontalière nord est avesnois et Sivu pour la requalification de la friche industrielle Clecim pour la compétence « eau potable et industrielle » sur le territoire de 24 communes et les compétences « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « eaux pluviales » sur le territoire de 14 communes.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité, les propositions faites.

CONTRAT DE TERRITOIRE : SIGNATURE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions du contrat de territoire porté par le conseil général du Nord a été validé par les élus et partenaires du territoire lors de la conférence qui s'est déroulée le 20 novembre 2013 à Wormhout.

Ce document a ensuite été adopté en séance plénière par le conseil général le 17 décembre 2013.

Les communes qui souhaitent signer le plan d'actions doivent délibérer avant le 15 février 2014.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que s'agissant de Rexpoëde, les actions retenues sont :

- La médiation culturelle
- Les ateliers sur la consommation et les comportements éco-citoyens
- La ré-informatisation de la médiathèque
- Etude cadre de vie centre village

Le vestiaire sportif pourra lui entrer dans les dispositifs de droit commun FDST ou FDAN IT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le plan d'actions.

QUESTIONS DIVERSES

Cd55 :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la subdivision départementale de Wormhout a pris un arrêté d'interdiction de circulation (sauf riverains) sur la route départementale 55, suite à l'aggravation du phénomène de gonflement et à la déformation de la voirie. Le service technique de la communauté de communes des Hauts de Flandre (qui exerce la compétence voirie en lieu et place des communes) a été prévenu. Monsieur le Maire profitera d'une réunion à Hondschoote pour évoquer de nouveau le problème avec les services concernés.

Comptes administratifs :

Monsieur le Maire distribue pour information aux conseillers une rétrospective des résultats financiers du budget de la commune et du Groënhof depuis 2008.

Affiche « je vote » association nous aussi :

L'association « Nous aussi » et l'amicale des secrétaires généraux de mairie, des secrétaires de mairie et les directeurs généraux des services ont mené de concert un projet afin de favoriser l'accessibilité au droit de vote des personnes en situation de handicap intellectuel. Une affiche a été conçue par le dessinateur Pierre Echevin sur la base du scénario proposé par les deux associations.

Cette affiche « je vote » a vocation à être diffusée dans chaque bureau de vote. Un lot (une affiche et 5 affichettes) coûte 10 euros. L'ensemble des bénéfices sera reversé aux œuvres de l'association « Nous aussi ».

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'acquiescer 2 lots pour les deux bureaux de vote de la commune. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire tient à souligner sa consternation face à l'utilisation de cette affiche par le groupe « Générations Rexpoëde » qui a détourné et repris pour son propre compte sur les réseaux sociaux le fruit du travail des deux associations, un document protégé par la propriété intellectuelle.

Il demande à chacun de mesurer à sa juste valeur la moralité de celles et/ou ceux qui ont participé à cette récupération sur le dos d'une association de personnes handicapées.

Intercommunalité : installation du conseil communautaire :

Le conseil communautaire s'est installé le 14 janvier 2014. 106 des 113 élus présents ont validé la composition de l'organe exécutif à Esquelbecq.

Madame Couvreur remarque la faible représentativité des femmes au sein du conseil ce à quoi le maire répond que, dans la répartition des délégations du prochain conseil communautaire (après élections municipales), le nombre de femmes ne pourra être inférieur à 27 sur les 71 conseillers.

Enquête publique Artère de Flandre :

L'enquête publique initialement prévue a été reportée à une date ultérieure sur décision des services de la Sous-préfecture de Dunkerque. La commission administrative a en effet repéré un certain nombre de documents erronés dans le dossier soumis à enquête.

La prochaine réunion aura lieu à Dunkerque le 7 février au matin.

La séance est levée à 19h50.